

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 83 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez H. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Février 1880.

Attentat contre la famille impériale de Russie.

Une effroyable nouvelle nous arrive en-
core de Saint-Petersbourg.

Après le complot de Moscou, qui avait
pour but de faire sauter le train impérial,
voici qu'une mine, pratiquée dans le palais
même du czar, a failli, avant-hier soir, tuer
non-seulement l'empereur Alexandre, mais
toute sa famille.

La nouvelle de ce crime épouvantable est
arrivée à Paris l'avant-dernière nuit, à 5
heures du matin. Nous publions ci-dessous
les dépêches de l'Agence Havas qui sont rela-
tives à cet attentat :

« Saint-Petersbourg, 17 février.

» Une explosion a eu lieu au Palais d'Hi-
ver ; aucun membre de la famille impériale
n'a été atteint.

» La mine avait été placée sous la salle
des gardes, laquelle se trouve au-dessous de
la salle à manger, où, par suite d'un retard
fortuit, la famille impériale n'était pas en-
core réunie.

» 35 hommes de garde ont été blessés, 5
sont déjà morts.

» L'ouverture faite par la mine dans le
plancher de la salle à manger a 10 pieds de
long sur 6 de large. »

« Saint-Petersbourg, 18 février.

» Le *Messageur du gouvernement* publie les
renseignements suivants touchant l'attentat
contre l'empereur :

« Hier, 17, vers sept heures du soir, une
explosion s'est produite au rez-de-chaus-
sée du Palais d'Hiver, sous la salle des
gardes. Huit soldats du régiment finlan-
dais des gardes du corps, qui étaient de
service, ont été tués, et 45 ont été bles-
sés. Le parquet de la salle des gardes et

» quelques tuyaux à gaz ont été endomma-
gés. Une enquête est ouverte. »

L'imagination est saisie d'épouvante en
présence d'attentats aussi monstrueux diri-
gés contre toute une famille souveraine. Les
monstres qui les exécutent ne reculent
même pas, pour assouvir leurs haines, de-
vant l'idée de faire de nombreuses victimes.

Si un hasard providentiel n'avait pas re-
tardé l'arrivée du czar et de sa famille dans
la salle à manger du palais, peut-être à
cette heure la Maison de Russie n'existerait
plus.

Saint-Petersbourg, 18 février.

La ville est pavoisée. Un *Te Deum* d'ac-
tions de grâces vient d'être chanté en l'hon-
neur de cette nouvelle préservation des
jours de l'empereur.

Le sous-sol où l'explosion a eu lieu était
occupé par trois ouvriers dont un est en
fuite.

Paris, 19 février.

S. A. I. M^{re} le grand-duc Nicolas-Nico-
laïevitch a bien voulu recevoir hier matin
notre représentant, M. L. L. Pognon, qui a
été attaché, pendant la guerre russo-tur-
que, au grand état-major russe en qualité
de correspondant de l'Agence Havas.

Son Altesse Impériale a dit à notre re-
présentant qu'il n'avait encore reçu aucune
dépêche officielle au sujet de l'explosion qui
a eu lieu mardi au Palais d'hiver. Il a ajouté
qu'il ne connaissait d'autres détails que
ceux contenus dans notre dépêche d'hier
matin.

M. le Président de la République, au reçu
de la nouvelle, s'est empressé d'écrire lui-
même au frère de Sa Majesté.

La salle des gardes était la chambre à
coucher de S. A. I. quand il était enfant.
Cette salle est desservie par un escalier de
service dont le grand-duc s'amusa à descen-
dre la rampe à cheval, distraction qui lui a
valu, aime-t-il à le rappeler, bien des répri-
mandes et même des corrections.

La chambre à coucher de Sa Majesté l'im-
pératrice ouvrait sur la salle visée dans

notre dépêche, salle qui n'était pas la salle
à manger habituelle de la famille impériale
et qui ne servait que pour les dîners d'ap-
parat.

Son Altesse Impériale pense qu'un dîner
officiel devait être donné mardi soir, proba-
blement en l'honneur de Son Altesse le prince
de Bulgarie.

Le parquet de la salle des gardes était
posé sur une voûte en pierres de taille mas-
sives d'une épaisseur considérable, et le pla-
fond qui séparait la salle des gardes de la
salle à manger était lui-même formé de pier-
res de taille. On peut juger par ces données
de la violence de l'explosion.

Chronique générale.

Le Sénat a adopté l'ensemble de la loi sur
le conseil supérieur de l'instruction publique
par 150 voix contre 121 sur 271 votants.
Dans le courant de la séance, tous les amen-
dements qui ont été présentés ont été impi-
toyablement repoussés. Le Sénat est visible-
ment fatigué de cette longue discussion dans
laquelle les arguments les plus forts et les
plus éloquemment exposés se heurtent sans
succès contre une fin de non-recevoir de
la part de la majorité. Un seul amendement,
celui de M. Henry Fournier sur l'article 7,
a obtenu les honneurs d'une quasi-discus-
sion. Il s'agissait de la juridiction du con-
seil supérieur. M. Henry Fournier avait re-
pris sous une autre forme l'amendement de
MM. Paris et Oscar de Vallée, qui tendait à
soustraire à la juridiction du conseil supé-
rieur les questions relatives à l'enseignement
libre.

La discussion de cet amendement a
amené à la tribune M. Jules Ferry ; le
ministre a avoué cyniquement que cet
amendement était le renversement de la loi.
Son but n'est-il pas, en effet, de mettre à
la discrétion d'un conseil supérieur exclu-
sivement composé d'universitaires la liberté
de l'enseignement, et de pouvoir se passer

ainsi de l'article 7 dans le cas où celui-ci
ne serait pas voté ? Dans ces conditions,
l'amendement de M. Henry Fournier était
inadmissible : il n'a pas été admis. La dis-
cussion, cependant, a menacé de devenir
orageuse. M. J. Ferry, avec ce langage
d'homme mal élevé qui lui est habituel,
s'est attiré une réplique sanglante de M. le
baron de Lareinty.

Après avoir cité un passage d'un discours
de M. Thiers, en 1844, M. J. Ferry s'était
écrié : « Voilà, messieurs, la voix de la
vérité et du bon sens... (Interruptions à
droite) à une époque où la vérité sur la
question de l'enseignement libre et du droit
de l'Etat n'avait pas encore été obscurcie
par cet amas de sophismes que vous y avez
amoncelés. » — « Par le temps qui court,
lui a répondu l'honorable sénateur roya-
liste, l'honnêteté devient dans votre bouche
un sophisme ». M. le ministre de l'instruc-
tion publique n'a rien répondu à cette apos-
trophe méritée ; nous croyons qu'il a bien
fait.

Il n'est pas inutile de rappeler de temps
à autre à M. J. Ferry les convenances par-
lementaires.

La commission chargée d'examiner la
proposition de loi relative à la liberté des
réunions pour la célébration d'un culte reli-
gieux est ainsi composée :

4^e bureau, MM. Batbie, 2^e Oudet, 3^e
Mathey, 4^e Bonnet, 5^e Robert de Massy,
6^e colonel Meynadier, 7^e Griffe, 8^e gé-
néral Robert, 9^e Pelletan.

La commission pour l'examen de la pro-
position de loi relative à l'abrogation de la
loi des 20 mai et 3 juin 1874 sur l'aumô-
nier militaire est composée de la façon sui-
vante :

4^e bureau, M. Audren de Kerdrel, 2^e
M. Foucher de Careil, 3^e M. Ch. Brun, 4^e
M. Testelin, 5^e M. Robin, 6^e M. de Male-
ville, 7^e M. Mallens, 8^e M. l'amiral Four-
chon, 9^e M. le général Brémont d'Aras.

Dans le deuxième bureau, M. Foucher
de Careil l'a emporté de une voix sur M.
Lucien Brun, en l'absence de cinq sénateurs

13

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

XI

Une dizaine de Français, appartenant à la classe
populaire, étaient assis dans une des salles basses
de l'hôtel, attendant leur tour d'audience. Un sol-
dat, le casque en tête et le revolver à la ceinture,
demandait à chacun des arrivants son nom, le
motif de ses réclamations, et consignait le tout sur
un registre, allant et venant du cabinet du comman-
dant à la salle d'attente.

L'arrivée d'Alice produisit une certaine sensation
dans ce petit groupe.

La jeune fille, vêtue d'une longue robe noire, la
tête couverte d'un voile épais qui faisait mieux
ressortir encore la pâleur nacrée de ses traits,
avait dans l'expression douce et timide de son
regard, dans l'hésitation de sa voix, dans son atti-
tude enfin, un air de noblesse et de candeur qui
causa, lors de son entrée, un murmure d'admiration
et de sympathie.

— Votre nom ? demanda le soldat.

— Mademoiselle Alice de Rochebrune.

Le soldat écrivit.

— Vous désirez ?

— Prier Son Excellence le major commandant
la place de vouloir bien faire rechercher si mon
frère, inscrit à l'ambulance des incurables, a été
déplacé ou... s'il est mort, dit-elle d'une voix qu'elle
s'efforçait vainement de rendre ferme.

L'Allemand inscrivit froidement la réponse de la
jeune fille, et, comme pour les autres réclamations,
porta le registre au major.

Il revint cinq minutes après, saluant avec plus
de servilité que de respect.

— Mademoiselle de Rochebrune, dit-il, appelant
à haute voix la dernière arrivée.

Alice le suivit, laissant Marton dans l'anticham-
bre...

Comme la jeune fille venait de pénétrer dans le
cabinet du major, l'un de ceux qui attendaient
depuis plus d'une heure le moment de leur au-
dience, un gros marchand de vins, à la figure
bestiale, risqua quelques plaisanteries sur cette
préférence.

— Si c'étaient de pauvres gens, reprit une vieille
femme, à la langue de serpent, on les ferait bien
attendre. Mais des nobles ! ça se connaît !... C'est-y
pas de moitié dans tout ça, d'ailleurs...

Elle n'avait pas fini sa phrase, que Marton l'in-
terrompait par une paire de soufflets comme elle
savait les donner.

— Attrapé ! ricana le gros marchand de vins, en
manière de consolation.

Et tout le monde de rire de la répartie de Marton !
« Tout le monde » cependant n'est pas absolu-
ment exact, car la vieille femme allait regimber
quand le chef de bureau, penché sur son registre
depuis l'arrivée des deux Orléanaises qu'il regar-
dait en louchant, vint dire deux paroles à l'oreille
de son second.

Celui-ci s'en alla droit à Marton :

— *Hin aus !* (1) lui dit-il.

— Mais je ne peux pas supporter qu'on insulte
au malheur de ma maîtresse, comme on vient de le
faire, c'est plus fort que moi...

— Pas de raison, et sortez au plus vite.

Ainsi appréhendée, Marton devait obéir à cette
injonction.

Elle pénétra dans le corridor par où devait sortir
Alice, mais le même soldat revint bientôt lui inti-
mer l'ordre de quitter non-seulement l'apparte-
ment, mais encore l'hôtel.

Le froid était vif, une pluie glaciale, une sorte
de givre, avait succédé à la neige et tombait du
ciel ; au sortir d'une salle très-chaude, la transition
était brusque et pouvait être dangereuse.

Ne voulant pas perdre sa maîtresse, Marton n'hé-
sita pas à s'asseoir sur le seuil de la porte et atten-

(1) Dehors.

dit les pieds dans cette boue glacée.

Elle attendit même longtemps, car l'entrevue fut
longue...

La jeune fille paraissait très-émue lorsqu'elle
sortit de l'auberge du Grand-Monarque.

Dès que Marton l'aperçut, elle se précipita à sa
rencontre.

— Sainte Vierge ! dit-elle en la voyant si pâle et
si défaite. On ne l'a pas trouvée, sans doute !

— Au contraire, ma bonne, répondit Alice avec
douceur ; Paul est bien vivant, mais nous ne le re-
verrons que dans deux jours.

Marton en perdit la tête.

— Est-il bien possible !... Ah ça ! mais, ils ne
sont donc pas encore si méchants qu'on le dit.
Mon Dieu, quel bonheur ! C'est votre pauvre mère
qui va être contente... pas plus que moi, par
exemple.

— Crois-tu que les chevaux puissent repartir
dès maintenant, dit sérieusement Alice.

— Oh ! que oui, v'la la nuit, ils doivent être
reposés.

... Mais est-ce qu'on ne va pas le voir tout de
suite ce pauvre Paul ? Voyez-vous, moi, jusqu'à ce
que je le voie de mes deux yeux, je ne pourrai pas
le croire. Je n'ai point trop de confiance dans tous
ces casques à pointes...

Vous savez qu'ils m'ont mis à la porte...

— A la porte ! et pourquoi ? ma pauvre fille.

de la droite, MM. Pajot, Canrobert, Baragnon, de Douhet et d'Audiffret-Pasquier.

M. de Maleville l'a emporté également d'une voix dans le 6^e bureau.

Dans le 9^e, M. le général Bremond d'Ars doit sa nomination au bénéfice de l'âge. Si M. Lucien Brun avait été nommé dans le 2^e bureau comme il aurait dû l'être, la droite était en majorité dans la commission relative à la suppression de l'aumônerie militaire.

On a distribué à la Chambre des députés le projet de loi demandant l'approbation de la convention passée entre le ministre des travaux publics, au nom de l'Etat, et M. Andral, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, agissant en vertu de pouvoirs à lui conférés par délibération du conseil de la Compagnie, en date du 10 février.

Une loi devra ratifier la signature de M. Varroy, et l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Orléans devra être appelée à donner son approbation dans le délai de trois mois après la promulgation de cette loi.

Aux termes de cette convention, l'Etat rachèterait à la Compagnie d'Orléans toutes les lignes dont elle est concessionnaire, situées à l'ouest de la ligne de Paris à Bordeaux par Orléans et Tours.

Ces lignes seront remises à l'Etat le 4^e janvier qui suivra l'approbation définitive de la convention, et livrées dans l'état où elles se trouvent, sans les objets mobiliers, matériel roulant ni approvisionnements.

Prix du rachat : un titre inaliénable d'une rente annuelle et irréductible de dix-sept millions cent mille francs, payable par trimestre, à partir du 4^e janvier qui suivra l'approbation définitive de la convention.

La Compagnie jouira de cette rente jusqu'au 31 décembre 1956, époque à laquelle le titre devra être restitué à l'Etat.

Si l'Etat effectue avant un délai de quinze ans le rachat total de la concession de la Compagnie d'Orléans, les actions ne pourront pas recevoir un revenu inférieur à celui que leur donnerait ce rachat s'il avait été effectué en 1879.

Les employés commissionnés qui, par suite de l'exécution des conventions, ne seront pas conservés en fonctions, recevront de l'administration qui aura prononcé leur licenciement dans le délai d'un an une indemnité au moins égale à leur traitement annuel.

Au Sénat, on a distribué le rapport supplémentaire de M. Jules Simon, déposé à la séance dernière, sur les pétitions relatives à la liberté de l'enseignement supérieur.

Ce rapport refuse de voir dans l'opposition sur la même feuille de plusieurs signatures épiscopales une violation de la loi.

Il y a eu en tout 1,809,115 signatures, qui se décomposent en 1,039,357 signatures d'hommes et 769,758 signatures de femmes.

Au point de vue de la légalisation, le rap-

port mentionne 470,468 signatures légalisées, 782,458 non légalisées et 556,489 légalisées seulement pour les signatures des témoins.

Les croix, avec ou sans attestation, les listes de noms sans caractère de signature forment un chiffre total de 36,223, non compris dans le nombre de signatures précédentes.

M. Clappier, l'avocat général de la cour de Nîmes dont la révocation fait si grand bruit, vient d'adresser à M. Cazot une lettre des plus instructives et des plus curieuses.

Copie de cette lettre a été envoyée à MM. de Larcy, Tailhand, Godelle, et on se la passait de mains en mains, dans les couloirs de la Chambre.

LES BUDGETS MILITAIRES DE L'EUROPE.

La *Gazette de Francfort* dressait récemment le tableau des budgets comparés des divers Etats européens depuis quinze ans.

Les chiffres, dit-on, manquent de poésie. On ne dira pas de ceux du journal francfortois qu'ils sont dépourvus d'éloquence.

Ils établissent que, de 1865 à 1879, l'ensemble des dépenses publiques des divers Etats européens présente une augmentation de plus de 2 milliards 1/2. Le total s'en est élevé de 9,950 à 12,625 millions; soit, exactement, une différence en plus de 2,695 millions.

Si l'on en excepte l'Angleterre et la Hollande qui ont un peu amorti, le chiffre des dettes publiques a monté dans des proportions encore plus stupéfiantes; le total s'en est élevé de 66,650 millions à 108,100 millions; augmentation 41,450 millions, autrement dit 41 milliards et demi.

En 1865, sur un ensemble de dépenses de 9,950 millions, les dépenses militaires montaient à 2,825 millions.

En 1879, sur 12,625 millions, elles prennent 4 milliards.

C'est à qui rivalisera de vitesse dans cette course folle aux armements :

Il y a quinze ans, le budget de la guerre, en Allemagne ne dépassait pas 250 millions; il atteignait l'année dernière 525 millions. La France a passé, dans cette même période, de 325 à 770 millions; la Russie, de 650 à 900 millions; l'Angleterre, de 675 à 800 millions; l'Autriche, de 287 à 425 millions.

Tous les Etats secondaires ont glissé, proportions gardées, sur la même pente : la Belgique dépense 47.5 millions au lieu de 36.2 millions; les Pays-Bas, 73.7 millions au lieu de 46.2 millions; le Danemark, 22.5 millions au lieu de 11.2 millions; le Portugal, 47 millions au lieu de 25 millions; la Suisse, 37.7 millions au lieu de 8 1/2 millions.

Il est inutile, pensons-nous, de mêler des réflexions à ces chiffres de la *Gazette de Francfort*. Au lecteur le soin de conclure; à lui de dire ce que la sécurité des Etats a gagné à ce développement démesuré des grands budgets militaires.

Qu'on se figure une guerre éclatant entre

grands Etats, et qu'on médite les chiffres de la *Gazette de Francfort* ! Mais sans guerre, jusqu'où pourra-t-on aller de ce train ? Désarmement ou banqueroute : le moment n'est pas loin peut-être où le dilemme, pour certains gouvernements, deviendra pressant.

Chronique militaire.

Le général Cholleton assistait, dimanche, en uniforme, à la messe militaire de Saint-Cyr, tout comme le général Hanrion. Il est bon, du reste, de faire remarquer que l'ancien commandant de l'Ecole spéciale n'avait rien inauguré à cet égard. La messe militaire, à laquelle tous les élèves assistent chaque dimanche, a lieu depuis plus d'un demi-siècle. Pendant nos périodes les plus troublées elle n'a pas été supprimée, et M. le général Cholleton vient de montrer, avec beaucoup de raison, qu'il est décidé à agir, en ce qui concerne la messe militaire de Saint-Cyr, comme ses prédécesseurs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nos adieux au glacier.

Elle est donc enfin terminée cette période d'anxiété, d'inquiétude pour les populations riveraines de la Loire, de préoccupations pour la France entière.

Notre glacier, à jamais célèbre, a totalement disparu... Bientôt il ne sera plus qu'un souvenir.

Le grand fleuve coule aujourd'hui majestueusement dans son lit naturel, à la place même où, il y a peu de jours et pendant un mois, existait l'embâcle ou plutôt la mer de glace qui a fait accourir une foule innombrable de curieux, non-seulement des pays circonvoisins, mais encore des départements les plus éloignés et même de l'étranger.

Depuis les premiers jours du mois de janvier, il est certains mots qui n'ont cessé de voler de bouche en bouche, d'un bout à l'autre du territoire français. A-t-on assez répété, aussi bien dans la presse que dans les conversations journalières, les locutions de : banquise, glaces et glaçons de la Loire, embâcle, glacier de Saumur, mer de glace, Villebernier, Souzay, sauveteurs, pontonniers, chenal, débâcle, poudre, dynamite, détonations et bien d'autres !

Il nous tarde vraiment de passer à d'autres expressions du vocabulaire ; mais nous devons cependant jeter un dernier coup d'œil en arrière pour retracer brièvement, dans un seul article, les principaux épisodes d'une époque qui ne peut manquer de prendre place dans nos annales.

Certes, nous devons le reconnaître ici, l'*Echo Saumurois* a tenu sans cesse le public au courant de la situation, et ses informations ont eu l'honneur de la reproduction

dans la plupart des feuilles quotidiennes de Paris et de la province.

D'un autre côté, presque tous les organes de la presse parisienne avaient, comme pour une campagne guerrière, envoyé des reporters à Saumur, et chacun d'eux a donné ses impressions personnelles sur le grandiose et merveilleux spectacle qu'il est venu contempler. — Les publications scientifiques ont fait également, à leur point de vue, des descriptions de cet embâcle phénoménal.

La gravure s'en est aussi emparée; à l'aide de dessins nombreux et variés, tous les journaux illustrés ont perpétué le souvenir de notre glacier en lui consacrant plusieurs numéros. Quel sujet plus palpitant d'actualité pouvait intéresser leurs abonnés ?

Enfin, nos photographes ont été des premiers à prendre des vues de la banquise.

On peut donc dire qu'une énorme quantité de papier a été noirci au sujet de la Loire, dont l'élément liquide avait entièrement disparu pour faire place, pendant plusieurs semaines, à un amas de pierres gigantesques... Et si des récits en ont été faits dans tous les styles, constatons que la poésie elle-même y a trouvé de nombreuses inspirations.

Aussi, sur tous les points de la France, Saumur et son glacier ont-ils éveillé la curiosité des savants, des amateurs, des touristes, qui parfois n'ont pas reculé devant de très-longues distances pour arriver jusqu'à l'embâcle du vaste fleuve.

Chaque jour, et notamment le dimanche, les trains s'arrêtant à Saumur étaient remplis de voyageurs. On eût dit que, pour la circonstance, de véritables trains de plaisir, avec billets à prix réduits, eussent été organisés pendant trente jours sur nos lignes ferrées.

Il n'en fallait pas davantage pour donner à notre cité une animation extraordinaire, à une époque de l'année où, comme bien d'autres villes, elle est généralement morne et silencieuse. Les hôtels regorgeaient de voyageurs; les voitures et véhicules de toutes sortes ne cessaient, du matin au soir, de conduire les curieux sur les deux rives de la Loire; les omnibus occupaient leurs loisirs, entre l'arrivée des trains, à transporter également les voyageurs, et avaient en permanence l'inscription : EXCURSION AU GLACIER, comme en Suisse.

Ces promenades quotidiennes ont été favorisées par le temps qui s'est tenu constamment sec et froid; le soleil, quoique brillant presque toujours d'un vif éclat, ne parvenait pas, néanmoins, à réchauffer notre atmosphère glacée.

Rien de curieux, le dimanche surtout, comme l'aspect que présentaient les deux routes qui bordent la Loire en amont de Saumur. Voyez-vous, sur une longueur de six à huit kilomètres, cette multitude de piétons se dirigeant vers Souzay ou Villebernier, et évitant non sans peine la file interminable de voitures et de cavaliers qui se croisent à chaque instant? Que d'émotions diverses, pendant le trajet, tout en admirant les divers phénomènes produits dans le lit et sur les rives de la Loire par la température sibérienne du mois de décembre! C'est

— Pour une raison ou pour une autre. C'est pas tout ça, mais... Mon Dieu ! comme vous êtes pâle !
— Que veux-tu, la fatigue, les ennuis, la surprise et puis... la joie, ajouta-t-elle, en essayant de sourire.

Une heure après, le lourd équipage trottait dans la direction d'Orléans.

III

La comtesse attendait impatiemment le retour d'Alice.

L'étrange démarche qui avait occasionné le départ pour Châteaudun suscitait dans son esprit les idées les plus bizarres : aucune ne la satisfaisait.

Elle redoutait toujours un guet-apens ou tout au moins une méprise; elle regrettait presque le voyage de la jeune fille, quand la porte cochère s'ouvrit pour livrer passage à la voiture d'Alice.

Soulevant un des rideaux de la chambre où elle veillait près de son malade, M^{me} de Rochebrune plongea dans la cour un regard d'inquiétude et d'impatience.

Marton sauta la première à terre et donna la main à sa jeune maîtresse pour l'aider à descendre. Puis le cocher tourna bride et sortit.

Malgré la distance et la rapidité avec laquelle s'était opérée la descente de voiture, la pâleur d'Alice n'avait pas échappé à la comtesse.

— Mon Dieu ! se dit la pauvre mère, comme elle paraît triste et abattue !

Bientôt elle pouvait interroger sa fille en l'embrassant longuement.

— C'était un rêve, n'est-ce pas ?

— Je ne sais plus, ma mère ! mais nous pouvons nous réjouir, répondit Alice, avec un air de tristesse qui contrastait avec ses paroles.

— Et Paul ?

— Il sera ici demain.

— Demain ! mais... prisonnier sur parole ?

— Libre.

— Demain ! ô mon Dieu ! soyez béni.

Elle ne s'apercevait pas dans sa joie, l'heureuse mère, combien étaient abondantes les larmes qui coulaient des yeux de la jeune fille.

Après une pause, la réflexion étant venue, la comtesse reprit :

— Mais comment donc as-tu pu les fléchir jusqu'au point d'obtenir une telle faveur ? Ce n'est pourtant point leur habitude d'être éléments pour les vaincus.

Alice baissa la tête ; elle ne répondit pas.

— A qui donc devons-nous cette magnanimité ? Quel a été notre protecteur ? qui t'a promis cette grâce, enfin ?

— C'est le gouverneur de la place de Châteaudun.

— Tu dois savoir son nom ? Dis-le moi pour que je puisse le bénir, pour que je lui pardonne sa na-

tionalité, son grade, tout, pour ne reconnaître en lui qu'un bienfaiteur et un ami. Tu l'as vu ?

— Oui, ma mère.

L'émotion ou la crainte faisait trembler sa voix, et ce fut en rougissant que M^{me} de Rochebrune ajouta, ne sachant trop ce qu'elle disait, sous le regard interrogateur de la comtesse :

— Il a fallu me résoudre à ce supplice de solliciter une entrevue avec un Allemand.

— Ma pauvre Alice ! et qui donc t'y a accompagnée ?... Parles donc, Marton, si ta maîtresse est incapable de m'éclairer en ce moment sur toutes ces choses, qui m'intéressent pourtant.

— Je suis en effet bien faible, et bien épuisée, répartit la jeune fille.

— Moi, madame, dit Marton, je ne sais rien. Paul va revenir, m'a dit mam'selle, c'est tout ce que j'ai pu en tirer, et, ma foi, c'est aussi tout ce que j'ai voulu savoir.

— Mais qu'a dit le commandant de place ? interrompit la comtesse. Et comment... ?

— Ah ! qu'a-t-il dit, je n'en sais rien. Mam'selle Alice vous le dira peut-être, puisqu'elle est restée près d'une heure avec lui... Pour quant à moi, j'ai attendu dehors et par un froid de loup, car ils m'ont mise à la porte, les gredins, et...

La fière comtesse n'entendit pas le reste de ce bavardage, elle baissa la tête un instant comme accablée sous un fardeau qu'elle ne se sentait pas

la force de supporter.

Une terrible anxiété s'était emparée d'elle : M^{me} de Rochebrune craignait d'être obligée de rougir.

Et cependant, ce fils dont elle portait le deuil, son Paul bien-aimé, vivait, il allait être libre...

Mais pourquoi ne pouvait-elle pas mourir de joie, pourquoi même ne pouvait-elle pas sourire ?

La pauvre mère n'aurait-elle donc fait qu'échanger son malheur contre un autre ? Il faut toute la délicatesse d'une femme de cœur, toute la sollicitude d'une mère dévouée, pour concevoir le violent combat qui se livrait dans l'esprit de cette femme, dans le cœur de cette mère.

M^{me} de Rochebrune se contenta de diriger vers Alice un regard limpide et sévère à la fois, un regard où se peignait la reconnaissance, mais où on pouvait aussi lire un reproche, un doute.

Pour Alice, un doute, un simple doute, équivalait à une accusation. Après avoir résisté à tant de luites physiques et morales, elle ne put supporter cette dernière épreuve, la plus cruelle de toutes.

C'en était trop, elle tomba.

Une fièvre terrible s'empara de la pauvre enfant, victime bien involontaire d'une telle fatalité.

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

comme une véritable fête pour tout le monde, et l'on dirait que personne ne soupçonne le moindre cataclysme pour le moment de la débâcle.

Il serait impossible de savoir, même approximativement, combien de curieux sont allés voir la mer de glace de Villebernier. Nous craignons certainement d'être au-dessous de la vérité en évaluant à plusieurs centaines de mille le chiffre des visiteurs.

En effet, malgré les descriptions des journaux, et plutôt même à cause des différents récits faits sur l'embâcle, chacun tenait à se rendre compte lui-même d'une chose que l'on pouvait « considérer comme sans précédent dans l'histoire de France, de même que, selon toute probabilité, elle restera sans renouvellement pendant des siècles et des siècles », ainsi que l'écrivait un de nos confrères parisiens.

Il avait fallu, en effet, pour amener la formation de cet étrange phénomène atmosphérique, un concours de circonstances difficiles à réunir, et une longue série d'années ne pourraient certainement en produire un semblable. C'est donc là un événement qui restera à jamais gravé dans la mémoire de notre génération.

Après la débâcle partielle de la soirée du 7 janvier, qui avait causé de justes alarmes parmi nos populations et déjà occasionné des ruines dans le département d'Indre-et-Loire, à Némun, le gouvernement et les diverses administrations s'émurent en présence de l'immense banquise obstruant le fleuve dans toute sa largeur et sur une longueur de dix à douze kilomètres.

Chacun se rappelle le sauvetage des habitants de l'île de Souzay, qui semblait être le prélude d'une série de désastres, et dans lequel le maréchal-des-logis Lamy, les gendarmes sous ses ordres et les pontonniers accomplirent des prodiges de sang-froid, de courage et de dévouement.

On eut des craintes sérieuses, en cas de crue subite, pour les rives de la Loire situées en aval de l'embâcle; les points les plus menacés étaient le bourg de Villebernier, la Vallée, les ponts de Saumur et une partie de la ville elle-même, le quartier de la Visitation.

Le ministre des travaux publics arriva dans nos murs et fit une excursion au glacier pour juger lui-même de la situation. Il y eut à Saumur réunion d'hommes d'Etat, de généraux, d'ingénieurs, de chefs d'administrations, etc.

Et bientôt une armée de travailleurs militaires et de sauveteurs furent occupés à protéger les levées, les îles, à pratiquer un chenal sur la rive gauche pour livrer passage aux eaux, enfin à désagréger sur tous les points les blocs de glace à l'aide de fourneaux de mines et de dynamite.

Tout le monde a vu à l'œuvre les divers corps de troupes, ces hommes courageux et intrépides, ces habiles pontonniers avec leur nombreux matériel de campagne, qu'ils manœuvrent avec tant d'adresse, et les spectateurs en foule ont pris un très-vif intérêt aux travaux de toutes sortes entrepris pour nous délivrer des glaces. Que n'a-t-on pas dit à ce sujet?

Nous n'avons rien à ajouter non plus sur la guerre d'extermination contre l'embâcle, notre ennemi. Chaque jour et pendant des semaines, la bataille s'engageait, de plus en plus terrible et destructive. La poudre et la dynamite ont parlé tour à tour, et les plus formidables détonations n'ont cessé à chaque instant de se faire entendre. Le sol tremblait, les maisons oscillaient jusque dans leurs fondements... C'était un bombardement général; Saumur semblait une ville assiégée. Dans la Vallée, chaque coup faisait l'effet du roulement du tonnerre; au loin, c'était comme le bruit de la canonnade sur un champ de bataille.

Les habiles ingénieurs et les différents chefs qui ont dirigé tous ces travaux ont certes droit aux remerciements et à la reconnaissance des populations riveraines; mais, vraiment, pour les soldats qui ont accompli de si rudes labeurs, voilà une période d'action qui devrait leur être comptée comme campagne.

Le commencement de la célèbre banquise de la Loire était, on le sait, vis-à-vis la propriété du Jagueneau, à quelques mètres en amont de Notre-Dame des Ardilliers, la patronne de Saumur, qui semblait avoir arrêté à ses pieds l'immense avalanche menaçant la ville et lui avoir dit: « Tu n'iras pas plus loin! »

En historiographe fidèle, nous ne devons pas omettre de mentionner à ce sujet la cé-

rémonie de prières qui eut lieu dans cette église le dimanche 25 janvier, et qui réunissait environ les deux tiers de la population de la ville. Les assistants étaient venus invoquer Celui qui tient en ses mains les éléments et commande à toute la nature, l'ingénieur sans rival qui fait fondre la glace à son gré, et le prier de protéger notre pays en écartant le danger dont il était menacé.

Suivant la maxime: « Aide-toi, le ciel t'aidera », les pontonniers et autres soldats redoublaient d'ardeur à mesure que leurs travaux se poursuivaient... Bientôt le chenal de la rive gauche fut complètement terminé.

Mais la température, qui se tenait si basse depuis deux mois, finit enfin par s'adoucir un peu chaque jour et sans brusque transition; aucune crue ne se manifesta pendant ce lent dégel, et, avouons-le, tout se passa beaucoup mieux qu'on n'avait osé l'espérer.

Le soleil, la pluie et les vents d'ouest ont fait fondre la glace presque sans interruption; les énormes blocs se sont amincis, la banquise s'est affaïssée au milieu du fleuve, les eaux ont reparu, le chenal s'est élargi, et la débâcle — si on peut l'appeler ainsi — a eu lieu nuitamment, et pour ainsi dire sans que l'on s'en soit aperçu.

Comme on le voit, la « Nature » — c'est-à-dire Dieu — est venue apporter son « puissant secours » aux travaux qui avaient été si habilement conduits.

Le lendemain, les quelques glaçons inoffensifs qui descendaient le cours du fleuve semblaient se demander pourquoi on avait mis pour eux tant d'hommes sur pied, pourquoi ces importants travaux de défense et de préservation, ces arbres abattus; pourquoi ces immenses chèvres et ces moutons devant briser les blocs de glaces à leur passage, tandis que maintenant ces mêmes glaçons passaient tranquillement, sans encombre, sous les arches de nos ponts.

Grâce à Dieu, nous sommes heureux de constater que, contrairement aux sinistres prévisions de nos confrères parisiens, la levée de la Loire n'a subi aucune atteinte, la Vallée en a été quitte pour une frayeur passagère, le bourg de Villebernier est resté coquettement assis sur le bord du fleuve, la prairie d'Offard reverdira au printemps, et la mine n'aura détruit en aucune façon les solides ponts de Saumur, dont l'un est depuis plus d'un siècle à l'épreuve des débâcles et des crues les plus désastreuses. La Loire a repris son cours habituel, et les bateaux la parcoururent en tous sens.

Allons, tout est bien qui finit bien! C'est donc avec le plus profond soulagement que nous faisons nos adieux à la banquise. Puisse-t-elle ne jamais reparaitre!

Quant à vous, messieurs les étrangers, aimables voyageuses, gracieuses ladies, qui avez bravé la rigueur de la saison pour visiter notre pays recouvert d'un linéaire glacé, notre fleuve ressemblant à un vaste cimetière rempli de monuments funèbres, veuillez donc revenir à Saumur vers le mois de juin, lorsque la Vallée, les îles, les prairies et les coteaux seront tapissés de fleurs et de verdure, quand les oiseaux feront entendre, au milieu de l'air embaumé, leurs doux chants du printemps, et que les eaux de la Loire scintilleront aux rayons éclatants du soleil...

Revenez tous, encore une fois: la nature entière, à cette époque, sera en fête pour vous accueillir dignement... Et vous aurez retrouvé le Jardin de la France.

HECTOR HUOT.

Saumur.

Les obsèques de M. Jules Mérel, membre de la Société des Sauveteurs de la Seine; ont lieu, au moment où nous mettons sous presse, à l'Hospice général de Saumur.

D'après les ordres de M. le ministre de l'Intérieur, ces obsèques se font aux frais de l'Etat. Après la cérémonie, le corps du défunt sera conduit au chemin de fer, et transporté à Paris pour être remis à sa famille.

L'Union de l'Ouest reproduit l'Adresse du Conseil municipal de Saumur que nous avons publiée, et ajoute ce qui suit:

« Ce que l'Adresse saumuroise appelle, en langage rationaliste, LA NATURE, c'est aussi LA DIVINE PROVIDENCE, dont l'inépuisable bonté veille même sur « ses obscurs blasphémateurs. »

M. le général marquis de Galliffet doit proposer au ministre de la guerre des récompenses particulières pour les chefs et

officiers qui, par leur direction et leur initiative, ont si largement contribué à écarter l'immense danger dont les riverains de la Loire ont été menacés.

Quelques journaux ont annoncé que le nouveau commandant de l'Ecole de cavalerie de Saumur allait avoir pour second un lieutenant-colonel. C'est, dit la *Paix*, M. d'Anloux, lieutenant-colonel du 13^e dragons, actuellement en garnison à Compiègne, qui est appelé à ce poste.

Tours.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Nous avons déjà enregistré plusieurs condamnations prononcées contre des employés du chemin de fer, inculpés de vol, soit au préjudice des Compagnies, soit au préjudice des expéditeurs. Mais il paraît que certaines gens n'ont pas su profiter de ces exemples.

» Hier encore, on a arrêté à la gare de la petite vitesse du chemin de fer d'Orléans quatre individus, quatre employés, accusés de vol ou de complicité de vol de vin.

» Il paraît qu'au moment où un de ces personnages a été conduit devant ses chefs pour y répondre aux accusations dont il était l'objet, on a trouvé sur lui, dans ses poches, deux bouteilles, contenant du vin. Ces bouteilles, nous dit-on, avaient été prises dans un panier expédié de Saumur.

» Les quatre inculpés ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République. »

CHINON.

Le 14 de ce mois, le nommé Lesueur, agent d'assurances à Chinon, s'était rendu chez le sieur Etienne Lemaitre, garde-champêtre, pour lui remettre le journal, comme il avait l'habitude de le faire tous les jours. En entrant, il aperçut cet homme tombé dans sa cheminée et ayant le feu pris à ses vêtements.

Il le releva aussitôt, croyant à un simple accident; mais bientôt il reconnut que Lemaitre s'était tiré un coup de pistolet dans la bouche et qu'il était mort. La balle avait traversé le crâne de part en part.

Près du cadavre était le pistolet avec lequel ce malheureux s'était donné la mort.

Les autorités, prévenues aussitôt, ont fait les constatations légales.

On ignore les motifs de ce suicide.

CHATELLERAULT.

Nous lisons dans l'*Echo de Châtellerault*:

« Les journaux parlent beaucoup des pertes énormes que la gelée a fait éprouver aux horticulteurs de Paris, d'Angers et autres villes. Ceux de Châtellerault n'ont pas moins souffert, quoique sur une échelle moins étendue. Les lauriers, les fusins, les alaternes, les magnolias sont perdus: on les dirait passés au four. Les maraichers des rives de l'Envygne, dans le canton de Lençloître, ont également fait de grosses pertes; les artichauts en particulier sont complètement gelés, et il faudra faire venir du plant des pays chauds ou en semer de la graine pour rétablir dans notre contrée cette plante qui était d'un excellent produit. Heureusement que les asperges ne gèlent pas; nos agriculteurs comptent sur elles pour se récupérer un peu de toutes leurs pertes. »

Faits divers.

On lit dans l'*Union bretonne*:

« Samedi dernier, à Lanenfret, près de Landerneau, un vieux loup s'était mis à la poursuite d'un chien, qui, affolé de terreur, se précipita au fond d'un puits. Le carnassier n'hésita pas à suivre le malheureux chien dans cette retraite qu'il n'avait pas choisie et sauta derrière lui. Là, sous terre, une bataille se livra, dont le vacarme épouvanta les gens des environs. Lorsqu'on accourut pour voir ce dont il s'agissait, le chien était étranglé. Après s'être repu des morceaux sanglants de sa victime, le loup songea à sortir du puits; mais il s'aperçut trop tard qu'on ne sortait pas de là aussi facilement qu'on y entra, et les paysans le tuèrent à coups de fusil. »

On vient de poser, dans une batterie du Havre, un canon de 27 centimètres de dia-

mètre à la bouche, 6 mètres de long et pesant 25 tonnes. Le boulet qu'il doit recevoir pèse 240 k., et la charge de poudre 28 k.

Un douloureux événement vient d'arriver à Narbonne, pendant les manœuvres du 100^e de ligne.

Une jeune recrue a tué involontairement d'un coup de fusil son caporal instructeur.

En voyant tomber son caporal, le jeune soldat s'est précipité sur lui, l'a soulevé dans ses bras. Le voyant mort, il a jeté son fusil et son sac, et, affolé, a pris la fuite. Les recherches pour le retrouver ont été vaines. On craint un suicide.

LES BANDITS EN ESPAGNE. — L'Espagne paraît tenir à rester la terre classique du brigandage: une dépêche de Madrid, en date du 15 février, annonce, en effet, que le train d'Andalousie se dirigeant vers Madrid, qui portait 40.000 francs, et dans lequel se trouvaient quatre gendarmes, un lieutenant et le maréchal Serrano, a été arrêté par 16 bandits entre Alcazar et Argamasilla.

Les bandits avaient enlevé quatre rails et les avaient placés en travers de la voie.

Le maréchal, le lieutenant et les quatre gendarmes ont tiré sur les bandits, qui ont riposté d'abord, puis ont pris la fuite.

Un voyageur a été contusionné, un gendarme blessé.

La gendarmerie est à la poursuite des bandits.

UN NAUFRAGÉ DE LA *Méduse*. — On écrit de Rochefort, 11 février:

« Hier, une foule émue et recueillie conduisait au cimetière « le dernier survivant » des naufragés de la *Méduse*. La mort de M. E. Goulard remet en mémoire chez les anciens du pays le triste épisode de 1816, qui eut pour acteurs un équipage composé en grande partie de Rochefortais et dont les survivants se sont éteints dans notre pays. La *Méduse* fut construite et armée à Rochefort. Elle devait conduire Napoléon I^{er} aux Etats-Unis, lors de sa déchéance. Les événements changèrent ces dispositions, et quand, après le traité de 1815, nos possessions sur la côte occidentale d'Afrique nous furent rendues par les Anglais, une expédition fut envoyée; la *Méduse* en fit partie.

» Elle laissa la rade de l'île d'Aix le 17 juin et, dix-huit jours après, elle s'échouait sans espoir de la sauver.

» Affolés de terreur, chacun songea à son salut; les embarcations furent mises à la mer, il s'y sauva un grand nombre de personnes; un radeau fut construit où 150 individus furent entassés et où ils subirent la plus affreuse des agonies. Quinze seulement restaient vivants, lorsque l'*Argus*, envoyé à leur recherche, les rencontra; cinq moururent épuisés en arrivant à Saint-Louis, dix purent revoir la France. Le jeune Goulard, embarqué comme pilote, dut son salut à un officier de marine qui lui tendit la main pour le recevoir dans une chaloupe d'où, plusieurs fois déjà, on l'avait repoussé.

» Dégoûté de la marine et rentré dans sa famille, il apprit l'état d'horloger. Depuis plusieurs années, il jouissait tranquillement du fruit de son travail. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 18 février 1880.
Bourse indécise. Les transactions n'ont aucune activité. Trop chargée pour prendre de nouveaux engagements, la spéculation se montre de plus en plus réservée, malgré l'abondance des capitaux.

Le 3 0/0 se négocie à 82.35; le 5 0/0 cote 116.42; l'amortissable, 83.85.

Les fonds étrangers sont stationnaires. Italien, 81.35; Florin, 74.25; Hongrois, 257; Russe, 92.20. L'obligation égyptienne est bien tenue à 291.25. Les membres du grand syndicat égyptien ont repris respectivement leur liberté d'action.

La Banque de France cote 3.220. Grande fermeté sur les actions et sur les obligations du Crédit foncier.

Le Comptoir d'Escompte cote 885; le Crédit mobilier, 715; la Société générale, 562.50; le Crédit lyonnais, 932.20. Pas de mouvements sur les chemins de fer. Le Nord reste à 1,500; Lyon, 1,482.50; Orléans, 1,190. — La question du rachat de l'Orléans n'a encore que peu impressionné la Bourse.

Le Suez cote 745. Le mouvement de reprise de cette valeur s'est produit à contre-temps, puisqu'il a coïncidé avec l'annonce du nouvel emprunt dont le service viendra réduire le dividende des actionnaires.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang;

toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plinskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste.

Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; J. RUSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, pharmacien et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLARY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	8 h. 10 —	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	10 h. 54 matin.	11 h. 15 soir.
8 h. 10 —	10 h. 25 soir.	4 50 soir.	9 15 soir.	9 15 soir.	
1 25 soir.	4 55 —	11 35 —			
7 40 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	10 45 —	8 h. 52 matin.	3 35 soir.	9 h. 48 matin.	4 15 soir.
12 15 soir.	6 45 —	5 14 —	10 22 —	5 35 —	11 15 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 35	05		Crédit Foncier colonial	522 50	12 50		Canal de Suez	780		
3 % amortissable	83 95		10	Crédit Foncier, act. 500 f.	1115	10		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115 25		75	Obligations foncières 1877	367		1	Société autrichienne	587 50		1 25
5 %	116 42		07	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	791 25			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510		1	Crédit Mobilier	715		5	Orléans	383		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341 50		50	Crédit Foncier d'Autriche	767 50			Paris-Lyon-Méditerranée	381		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512		25	Est	721 50		1 25	Est	382 50		
— 1865, 4 %	527 30		2 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1183 50		1 25	Nord	385 50		
— 1869, 3 %	403		1	Midi	877 50			Ouest	383		
— 1871, 3 %	399		1	Nord	1500			Midi	381		
— 1875, 4 %	522		1	Orléans	1190			Paris (Grande Ceinture)	387 50		
— 1876, 4 %	520		1	Ouest	780		2 50	Paris-Bourbonnais	382 25		
Banque de France	3240		20	Compagnie parisienne du Gaz	1322 50		2 40	Canal de Suez	580		
Comptoir d'escompte	385			C. gén. Transatlantique	620		2 50				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56 — — omnibus-mixte.	1 — 25 — — soir, —
3 — 33 — — express.	7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 — — omnibus.
9 — 40 — — express.	12 — 40 — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.	10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MORIN.

Par jugement, en date du 16 février 1880, le tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Morin, Victor, ex-négociant en vins à Saumur.

Pour extrait :

Le greffier,
L. BONNEAU.

(65)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

A VENDRE

A près de 800.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,332 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

M. E. PIETTE, architecte à Saumur, rue Bodin, 8, demande un employé. (64)

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 402, rue Richelieu, Successeur de BROU.

70, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *



ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au **Journal du Dimanche**, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique.

PARIS : 10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.
ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.
Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
DOM MAGUELONNE, Prieur.
INVENTÉ 1373 PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD
EN L'AN 1373
Prix du Flacon : 2 fr.
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguier, Bordeaux.
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série: MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série: SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

- N° 1, format in-octavo..... fr. 6 »
- N° 2 — in-quarto..... 10 »
- N° 3 — ministre..... 13 »
- N° 4 — in-folio..... 20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.

Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,